



LOGEMENT INDECENT quel juge saisir

Par **papy; jacko**, le **07/06/2022** à **14:19**

LOCATAIRE DEPUIS 15 MOIS D UN LOGEMENT SANS EAU COURANTE (uniquement eau du puits) l'eau vient d'être déclarée impropre à la consommation par laboratoire donc plus d'eau potable de tout dans l'habitation

pas de DPE à la signature du bail, pas de rampes escalier intérieur et extérieur, pas de ventilation, etc etc

quel juge saisir pour obtenir réduction de loyer et remboursement des loyers versés (non jouissance de la chose louée) mise en danger de la vie d'autrui! ou non assistance à personne par manque d'eau potable

merci de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **07/06/2022** à **14:28**

Bonjour

Avez-vous écrit au propriétaire en LR/AR pour le mettre en demeure de remédier aux signes de non-conformité du logement vis à vis des critères de décence CLIQUEZ ICI [critères de décence. ?](#)

Si oui, vous pouvez saisir le Juge des Contentieux de la Protection

CLIQUEZ Ici pour la suite <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31301>

Par **yapasdequoi**, le **07/06/2022** à **14:33**

Bonjour,

Vous avez tous les détails et voies de recours ici :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35978/0_1?idFicheParent=F2042#0_1

"Après un délai de 2 mois, si la mise en demeure est restée sans réponse ou si le désaccord persiste, le locataire peut saisir le greffe du tribunal."

"Il peut toutefois choisir de faire appel, au préalable, à la [commission départementale de conciliation](#)."

Pour aller plus vite, vous pouvez aussi saisir les services d'hygiène à la mairie. Un arrêté d'insalubrité *peut* vous dispenser de loyer jusqu'à résolution.